

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2009

OBJET
<i>de la Délibération</i>

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE PROGRAMME 2009 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

24 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO

Mme JEHANNO à Mme GOUTTEQUILLET

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE
PROGRAMME 2009
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Rapport de Henri LE DORZE

En vue de la réalisation du programme courant de voirie 2009, la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert a été lancée le 22 janvier 2009 avec date limite de réception des offres fixées au 02 mars 2009.

7 dossiers de consultation ont été retirés et 6 offres sont parvenues dans les délais impartis. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mars pour l'ouverture des plis.

L'analyse des offres a été effectuée par les services techniques municipaux, maître d'œuvre de l'opération, qui ont présenté leurs conclusions à la commission d'appel d'offres réunie le 18 mars pour l'attribution.

Conformément au critère unique du prix le plus bas annoncé dans le cahier des charges, la commission a classé les offres dans l'ordre suivant :

- 1 – LE BADEZET
- 2 – BRULE et WEICKERT
- 3 - EIFFAGE

Cependant, l'entreprise LE BADEZET a transmis un courrier, reçu le 20 mars 2009, faisant état d'erreur sur les prix unitaires des deux postes d'enrobé et demandant d'annuler son offre.

Nous vous proposons :

- De retenir l'offre de l'entreprise BRULE et WEICKERT d'un montant de 145 726,62 € TTC (121 845,00 € HT)
- D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 avril 2009

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH